



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation **de Emilie MONNET** intitulée « **Bilan et prise en soins des freins restrictifs buccaux en orthophonie** ».

Information pratiques :

Dates : 9/10 mai 2022

Horaires : 8h30-12h30 / 14h-17h

Nombre d'heures au total : 15

Public visé : orthophonistes

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 420 Euros pour les libéraux / 480 Euros pour les salariés (demandes DPC et FIFPL en cours)

Objectifs de la formation :

- connaître les bases théoriques concernant l'anatomie et physiologie oro-faciale, les mécanismes en jeu lors de l'allaitement au sein ou lors de la prise du biberon et les freins buccaux
- connaître les symptômes des freins restrictifs buccaux chez le nourrisson, l'enfant, l'adolescent et l'adulte
- comprendre l'intérêt du travail pluridisciplinaire et savoir quand orienter et vers quel autre professionnel
- comprendre les actes chirurgicaux : freinectomie, frénotomie, frénuloplastie
- savoir mener une anamnèse détaillée dans le cadre du bilan orthophonique des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales
- savoir rechercher les informations pertinentes et les relier entre elles selon une approche oro-myo- fonctionnelle
- connaître les différents éléments de l'examen clinique selon l'âge du patient
- connaître les différents protocoles existants
- être capable de poser un diagnostic de troubles des fonctions oro-myo-faciales
- construire et mener un projet thérapeutique orthophonique selon les résultats du bilan orthophonique des fonctions oro-myo-faciales
- connaître, pour chaque tranche d'âge, des exercices adaptés au trouble du patient
- acquérir des techniques spécifiques favorisant l'automatisation et l'autonomie du

patient dans les rééducations des fonctions oro-myo-faciales

Supports techniques : ordinateur portable de secours, vidéoprojecteur et enceintes, paperboard

Moyens pédagogiques : power point / allers-retours entre théorie et cas cliniques / ateliers pratiques

Matériel à apporter par les stagiaires : poupon souple, pied à coulisse (si possible), gants médicaux, miroir, matériel de protection covid (blouse, ffp2 pour les manipulations, visière, masque chirurgical type 2)

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....
.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Dispositions financières :

Pour les libéraux, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. La facture acquittée et votre attestation de présence vous seront remises à l'issue de la formation par le formateur ou un représentant de AFK Formations.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation par le formateur ou un représentant de AFK Formations.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 61 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 100 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait entre le 30ème et le 60ème jour avant le début du stage donnera lieu à un remboursement de 50% du tarif de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

Le stagiaire

Le responsable de l'établissement

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations'.

(pour les salariés pris en charge)